
Les Fransaskois et le système scolaire

Tout au long de l'histoire de la Saskatchewan, l'éducation a été la cause de nombreux conflits entre francophones et anglophones. Continuellement, les francophones de la Saskatchewan ont dû se battre pour que leurs enfants soient éduqués en français. À certains moments, le français ne pouvait être enseigné qu'une heure par jour, et pendant plus de 40 ans, c'est l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan qui va préparer les cours et les examens de français. Aujourd'hui, la lutte pour améliorer la qualité de l'enseignement du français se poursuit toujours.

Chapitre un

Les Français et l'enseignement avant 1905

Chronologie des lois scolaires en Saskatchewan

Afin de mieux comprendre l'histoire de la lutte pour le droit à l'enseignement en français en Saskatchewan, voici une chronologie des lois scolaires de la province. Les renseignements sont basés sur le document préparé par Me Roger Lepage pour présentation en cours du Banc de la Reine en 1985.

1875 - Acte des Territoires du Nord-Ouest (il reconnaît aux habitants du Nord-Ouest le droit de créer des écoles publiques et séparées);

1884 - Ordonnance des Écoles (cette ordonnance semble être en vigueur jusqu'en 1918 quoiqu'il y ait eu de nombreux amendements au fil des ans);

1905 - Loi sur la Saskatchewan (rien n'est prévu dans cette loi quant à la langue d'enseignement)

1918 - Loi des écoles (cette loi prévoit que les cours de première année pourront être donnés en français et qu'il y aura une heure de français par jour pour les autres années). La Loi des écoles semble être en vigueur jusqu'en 1978 quoiqu'il y ait eu de nombreux amendements, dont ceux de 1929 à 1931;

1978 - Loi scolaire (cette loi autorise la création d'écoles désignées).

L'enseignement du français avant 1905

Lorsque Louis Riel et le Conseil provisoire de la Rivière-Rouge dressent la liste des droits des

Métis en 1870, ils demandent, comme condition d'entrée dans la Confédération canadienne, le statut de langues officielles, tant pour l'anglais que pour le français, au palais législatif et dans les cours de justice. Ce statut de langues officielles, les Métis de la Terre de Rupert le revendiquent également en matière d'éducation; ils veulent le droit à l'enseignement du français, comme de l'anglais, et aussi le droit à leurs écoles confessionnelles (catholiques ou protestantes).

Pour Riel et ses partisans, en matière d'éducation, le statut de langues officielles devait tout simplement venir reconfirmer un droit accordé dès le début du XIXe siècle par la Compagnie de la Baie d'Hudson. «*Dans deux documents notamment, un de 1813 et un autre de 1836 émanant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il est prescrit de dispenser l'enseignement aux enfants dans leur langue maternelle "whether English or French".*»¹

Bien sûr, il n'existait pas beaucoup d'écoles dans le Nord-Ouest à cette époque. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'était préoccupée que de l'enseignement donné aux enfants de ses employés. Quant aux Métis et aux Indiens, c'est l'Église qui devait leur fournir un enseignement, en français ou en anglais.

À la Rivière-Rouge, les abbés Provencher et Dumoulin, les deux premiers missionnaires de la région, commencent à enseigner le catéchisme, puis l'alphabet, dès leur arrivée en 1818. Une première école est fondée à Pembina par l'abbé Dumoulin vers 1820 ou 1821. Puis, lorsque l'abbé Provencher s'établit en permanence à Saint-Boniface quelques années plus tard, il

s'occupe d'ouvrir une école pour garçons, puis une pour filles: «L'événement le plus marquant de cette année-là reste cependant l'aboutissement des démarches entreprises en 1924 pour mettre sur pied une école de filles. Angélique et Marguerite Nolin viennent en effet s'établir à Saint-Boniface, où elles ouvrent les portes d'une école de filles au mois de janvier 1929.»²

Cette école pour filles ne semble exister que quelques années, car en 1844, les Soeurs grises sont appelées à reprendre le travail des demoiselles Nolin. «Le 11 juillet 1844, trois semaines après que les Soeurs grises eurent atteint la rivière Rouge, elles ouvrirent l'école pour filles que Mgr Provencher voulait depuis si longtemps.»³

Les Frères des écoles chrétiennes viennent ensuite appuyer le travail des Soeurs grises à Saint-Boniface. Louis Riel, par exemple, reçoit son éducation tant des Soeurs grises que des Frères des écoles chrétiennes. «Louis commença l'école à l'âge de sept ans. Il fréquenta d'abord l'institution des Soeurs grises, à Saint-Boniface. Lorsque les Frères des Écoles Chrétiennes ouvrirent une nouvelle école, il y fut envoyé.»⁴

S'il y a des écoles à la Rivière-Rouge dès 1820, la situation est toute autre dans la région qui deviendra en 1905 la province de la Saskatchewan. Avant l'adoption de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest en 1875, les seules écoles existantes en Saskatchewan sont les écoles des missions. Les Soeurs grises, par exemple, ont fondé, dès 1860, une école à l'Île-à-la-Crosse. «Saint-Jean-Baptiste de l'Île-à-la-Crosse, la plus ancienne de toutes, où résident deux prêtres avec trois frères convers et autant de soeurs grises. Celles-ci avaient sous leur direction une école pour les filles et un orphelinat pour les garçons.»⁵

D'autre part, les missionnaires oblats enseignent souvent eux-mêmes le catéchisme, et parfois

l'alphabet, aux jeunes Métis de la Montagne de Bois, de la Montagne de Cyprès, de la Prairie Ronde (Dundurn), de la Petite Ville (le clan Dumont s'établit à cet endroit au sud de Batoche en 1868) et de Saint-Laurent de Grandin.

Mais puisque les Métis et les Indiens sont des peuples nomades, il ne semble pas y avoir d'école formelle dans ces régions avant le début des années 1870.

L'école de la mission de Saint-Laurent de Grandin

Les pères Alexis André, o.m.i, et Vital Fourmond, o.m.i, ouvrent une première école à Saint-Laurent de Grandin en 1875. L'enseignant est Norbert Larence, un ancien surintendant des travaux publics sous le gouvernement d'Assiniboia (Compagnie de la Baie d'Hudson) et juge de paix dans le gouvernement provisoire de 1869-1870 à la Rivière-Rouge. Le père Fourmond écrit à propos de cette première école: «Ces petits enfants font vraiment la consolation de leur Majesté par leur bonne tenue et leur bonne volonté. Déjà par leur zèle à chanter, ils relèvent dignement la solennité de nos offices.»⁶ Le père Fourmond ne précise pas si les jeunes apprennent à lire et à écrire. Ils chantent bien à la messe et le curé est heureux.

Le 17 juillet 1881, Mlle Onésime Dorval quitte le Lac Sainte-Anne près d'Edmonton, en compagnie de sa protégée Marie Darmour et de Mgr Vital Grandin, évêque de Saint-Albert, pour se rendre à la mission de Saint-Laurent de Grandin comme enseignante. Ils arrivent tous les trois à Saint-Laurent le 26 juillet, mais le curé de la mission, le père Vital Fourmond, o.m.i., ne semble pas les attendre si tôt. Selon Mlle Dorval, «le pauvre père Fourmond... était à blanchir à la chaux l'église et le presbytère, accoutré pour la circonstance.»⁷ À son arrivée, Mlle Dorval découvre «une bien pauvre petite église, très basse faisant suite à la maison du père, sans aucun confort; l'austère pauvreté régnait partout;

pas loin de l'église une misérable masure servant de cuisine, de classe, de réfectoire.»⁸

Malgré la pauvreté qui règne dans la mission, Mlle Dorval se met à la tâche. Elle ouvre l'école et y accueille ses premiers élèves. *«Mgr Grandin nous a amené une excellente institutrice dans la personne de Mlle Onésime Dorval dont le savoir égale le dévouement. 8 pensionnaires, 3 petits garçons et 5 petites filles sont nourris à la mission. 30 enfants sont inscrits sur les registres avec promesse de les envoyer à l'école toute l'année, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. Il ne nous manque qu'un logement plus convenable.»⁹*

Afin de comprendre cette citation, il faut connaître le mode de vie des Métis. Le clergé essaie de les convaincre d'abandonner leur mode de vie nomade et de s'établir dans des fermes le long de la rivière Saskatchewan-Sud. Toutefois, les Métis sont toujours des chasseurs de bison et des frêteurs et lorsqu'ils quittent la mission, ils emmènent avec eux leur femme et leurs enfants. Même s'ils ont promis de laisser leurs enfants à l'école toute l'année, il est possible que certains ne soient pas encore revenus de la chasse annuelle ou bien que, partis de Fort Garry, ils soient sur le chemin du retour avec plusieurs charrettes de provisions.

1875: Acte des Territoires du Nord-Ouest

L'arrivée des Blancs, Français et Anglais, à la fin du XIXe siècle va enfin mener à l'établissement de lois pour gérer les écoles. Ces lois ne seront pas toujours favorables aux francophones.

Lorsque l'*Acte des Territoires du Nord-Ouest* est adopté en 1875, il prévoit des dispositions pour la création de districts scolaires. *«... il y sera toujours pourvu qu'une majorité de contribuables d'un district ou d'une partie des Territoires du Nord-Ouest, ou d'aucune partie moindre ou subdivision de tel district ou partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée, pourra y établir telles*

écoles qu'elle jugera à propos, et imposer et prélever les contributions ou taxes nécessaires à cet effet...»¹⁰ Les Canadiens français catholiques peuvent aussi créer des districts scolaires séparés où leur langue et leur foi feront partie du programme d'enseignement.

Le premier district scolaire public catholique des Territoires du Nord-Ouest est mis sur pied à Bellevue en 1885. *«Que l'arrondissement composé des Sections vingt-quatre, vingt-cinq et trente-six, et de telles parties des Sections vingt-trois, vingt-six et trente-quatre non comprises dans la réserve des sauvages, connue sous le nom de la "Réserve du chef sauvage Une Flèche" dans le Township quarante-trois au Rang vingt-huit...»¹¹* Il existe quatre écoles publiques catholiques en 1885, à Duck Lake, Bellevue, Saint-Louis et Saint-Laurent.

L'année précédente, le Conseil des Territoires avait établi un système scolaire semblable à celui du Québec et avait mis sur pied un Conseil de l'Instruction publique. *«L'Ordonnance Scolaire du 6 août 1884 instaurait un "Conseil de l'Éducation", subdivisé en une Section Protestante et une Section Catholique, comptant chacune six membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en Conseil.»¹²*

Chacune des deux sections du «Conseil de l'Éducation» a la responsabilité d'administrer ses écoles, d'accréditer son personnel enseignant, d'accorder des diplômes aux enseignants, de choisir les manuels scolaires et de nommer des inspecteurs d'écoles. C'est Mlle Onésime Dorval qui reçoit le premier certificat d'enseignement du district de la Saskatchewan de la section catholique du Conseil de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest. Elle devient ainsi la première institutrice reconnue de la Saskatchewan.

En 1886, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest adopte une nouvelle ordonnance qui régleme pour la première fois l'enseignement du français. Selon ces règlements, les

commissaires d'un district scolaire ont le droit de «permettre l'enseignement du français à l'élémentaire». Dorénavant, l'anglais est la seule langue d'enseignement officielle des Territoires, mais il est permis d'enseigner en français à l'élémentaire. «*Ainsi donc, la première fois que le français est mentionné dans une Ordonnance Scolaire comme une langue d'enseignement "permise", c'est pour en réduire l'importance.*»¹³

Deux ans plus tard, de nouveaux règlements limitent à nouveau l'enseignement du français dans les Territoires. En effet, en 1888, une ordonnance déclare que les commissaires de toutes les écoles devront s'assurer «*qu'un cours primaire soit offert en anglais*». ¹⁴ Il n'est même pas question du français dans cette ordonnance. De plus, la composition du «Conseil de l'Éducation» est changée par l'ordonnance scolaire de 1888. «*En effet, la participation des membres du Conseil de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest est établie à trois catholiques, mais à cinq protestants.*»¹⁵

Jusqu'à présent, les Canadiens français ne semblent pas avoir réagi avec trop de vigueur aux différents changements apportés par le

gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ce ne sera pas le cas avec l'ordonnance adoptée en décembre 1892. «*En effet, cette Ordonnance supprimait le Conseil de l'Éducation, et les deux Sections qui le composaient. Cette mesure retirait donc complètement aussi aux deux directeurs, protestants et catholiques, le droit d'administrer leurs écoles. À leur place était institué un Comité de l'Instruction Publique, composé des membres du Comité Exécutif du Conseil des territoires, et de quatre personnes, soit deux Catholiques et deux Protestants, nommés par le Lieutenant-gouverneur, mais sans droit de vote.*»¹⁶

L'ordonnance de 1892 restaurait le cours primaire en français qui avait été permis jusqu'en 1888, et permettait aussi l'enseignement d'un cours de religion, pourvu que ce cours soit donné durant la dernière demi-heure de la journée. Mais ce qui choque particulièrement les Canadiens français, et leur clergé, c'est la perte du droit d'administrer les écoles. «*Au plan religieux également, la situation était sérieusement compromise, puisque les catholiques avaient perdu le contrôle de leurs écoles.*»¹⁷ L'ordonnance de 1892 reste en vigueur jusqu'en 1896.

Chapitre deux

L'éducation en Saskatchewan jusqu'en 1940

En 1905, lors de la création de la province de la Saskatchewan, la loi ne prévoit aucune nouvelle disposition au sujet de l'éducation française. «*Le 21 février 1905, Sir Wilfrid Laurier, Premier ministre du Canada, déposa en première lecture les projets de loi décrétant l'autonomie des deux nouvelles provinces. Le paragraphe 2 de l'article 16 original du Projet de Loi N° 70 prévoyait le respect des principes et traditions inscrits dans l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875.*»¹⁸ Cet article crée des divisions au sein du cabinet libéral et Wilfrid Laurier se voit obligé de retirer cette clause.

La nouvelle *Loi sur la Saskatchewan* prévoit seulement «*le droit d'établir des écoles séparées, non confessionnelles, sujettes aux règlements du Ministère de l'Éducation.*»¹⁹ Toutefois, pour l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, cette décision est décevante. «*Le maintien d'un système d'écoles séparées non confessionnelles dans les deux provinces nouvellement créées, fut un objet de cruel désappointement pour Mgr Langevin, aux yeux duquel "écoles neutres" et "écoles sans Dieu," étaient synonymes.*»²⁰

Pour la communauté de langue française de la nouvelle province, la *Loi sur la Saskatchewan* veut dire qu'ils ont toujours le droit d'avoir un cours primaire en français. «*Ils ne pouvaient d'ailleurs s'attendre à obtenir davantage, même d'un gouvernement bien disposé à leur égard, car ils ne faisaient figure, ni d'une force politique puissante, ni d'un groupe de pression influent.*»²¹

Entre 1905 et 1917, il y a une pénurie d'enseignants de langue française en Saskatchewan. Toutefois, l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan n'est fondée qu'en 1912, et pendant les premières années elle n'a même pas de personnel, elle n'est même pas au courant de cette pénurie. «*Nous manquions d'instituteurs, d'institutrices, mais comme nous n'avions pas de secrétariat permanent, pas de statistiques officielles, nous ne réalisions pas du tout l'étendue du mal.*»²²

À cause de cette pénurie d'enseignants de langue française, les Canadiens français de la Saskatchewan se voient obligés de fermer plusieurs de leurs écoles françaises en 1917. Pour cette raison, les dirigeants de l'ACFC décident cette année-là de se joindre à leurs confrères du Manitoba et de l'Alberta pour former l'Association Interprovinciale. «*Le nouvel organisme recrutait des enseignants bilingues au Québec et en Ontario en plus d'assurer leur entretien pendant un séjour obligatoire à l'école normale de la Saskatchewan. L'AI accordait aussi des prêts aux jeunes Franco-Saskatchewanais qui suivaient les cours d'une école normale au Québec ou en Saskatchewan. Elle jouait le rôle de "bureau de placement" en tenant à jour la liste des postes libres et en se chargeant de la correspondance avec les instituteurs intéressés par l'un ou l'autre des postes.*»²³

L'Association Interprovinciale existe jusqu'en 1925, date à laquelle elle devient le comité d'éducation de l'ACFC.

1918: Amendements à la *Loi des écoles*

Jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, en 1914, il ne semble pas y avoir de tension ouverte entre francophones et anglophones en ce qui concerne les écoles de la province. Toutefois, avec la guerre de 14-18, les relations entre francophones et anglophones changent en Saskatchewan. Des organismes comme la *Saskatchewan Grain Growers*, la *Saskatchewan School Trustees Association* et la *Saskatchewan Association of Rural Municipalities* demandent ouvertement qu'on interdise l'usage des langues étrangères dans les écoles de la province.

Ces groupes s'en prennent surtout aux Allemands, mais les Canadiens français n'y échappent pas, en grande partie à cause de l'opposition des Canadiens français du Québec à la conscription et aux efforts de guerre. Dans ses mémoires, Raymond Denis raconte l'atmosphère qui règne dans la province à cette époque: «*Nous ne pouvions pas assister à une assemblée quelconque sans entendre crier "les Frenchmen dans Québec" et dans toutes les réunions, commissaires d'écoles, personnel enseignant, même chez les "Grain Growers" on n'entendait qu'un cri qui était devenu un slogan: "Une langue, une école, un drapeau", c'est-à-dire la langue anglaise, l'école anglaise et le drapeau anglais.*»²⁴

La contestation anglophone s'amplifie et au congrès de la *Saskatchewan School Trustees Association* à Saskatoon en 1918, les délégués demandent que l'anglais soit la seule langue d'enseignement en Saskatchewan. À la suite de ce congrès, le gouvernement libéral de William Martin décide d'adopter un amendement à la *Loi des écoles*. Martin est premier ministre et ministre de l'Instruction publique. «*Le Gouvernement libéral, dirigé par l'Honorable M. Martin, gouvernement qui, jusque-là, s'était montré plutôt tolérant, changea brusquement d'attitude et annonça qu'il allait soumettre à la législature un projet de loi qui allait régler une fois pour toutes la question des écoles.*»²⁵

Bientôt les Canadiens français apprennent que l'amendement Martin vise à limiter l'usage du français dans les écoles. «*L'enseignement ne serait plus donné qu'en anglais dans toutes les écoles, bien que les commissions scolaires aient encore eu le droit d'autoriser l'enseignement d'une heure de français par jour.*»²⁶

Les francophones s'organisent; menés par Mgr Mathieu de Regina, ils réussissent à convaincre le gouvernement Martin de modifier son amendement pour permettre l'enseignement de la première année en français ainsi qu'une heure par jour dans les autres classes.

Pour le jeune Raymond Denis, ce compromis est inacceptable. Il veut continuer la bataille contre le gouvernement et la *Saskatchewan School Trustees Association* dans l'espoir que l'on fasse une distinction entre la langue française et les autres langues étrangères. Mgr Mathieu doit lui rappeler qu'au Manitoba et en Ontario, les francophones ont voulu tout avoir et ont fini par ne rien avoir du tout. Denis accepte la logique de l'Archevêque de Regina. «*J'étais jeune dans ce temps-là, à peine 33 ans, d'humeur plutôt batailleuse, mais j'avais une confiance profonde dans le jugement de Mgr Mathieu et je m'inclinai.*»²⁷

Avant même l'adoption de l'amendement Martin, et à la suite des déboires du congrès de la *Saskatchewan School Trustees Association* à Saskatoon en 1918, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan décident de fonder une nouvelle association. Jusqu'à cette rencontre, les commissaires d'école franco-canadiens avaient toujours travaillé avec leurs confrères anglophones.

Mais à la suite du congrès de 1918, les commissaires francophones décident qu'ils n'ont plus rien à gagner en restant membres de la *Saskatchewan School Trustees Association*. Ils décident de fonder leur propre association. Trois hommes sont responsables de la mise sur pied

de l'Association des commissaires d'école franco-canadiens de la Saskatchewan (ACEFC).

Un soir, Raymond Denis se rend à l'atelier du *Patriote de l'Ouest* à Prince Albert pour discuter de la situation des écoles avec le père Achille-Félix Auclair, o.m.i., directeur du journal et Donatien Frémont, journaliste. Sans consulter les autres commissaires, les trois hommes nomment un comité provisoire: Émile Gravel de Gravelbourg est nommé président et Raymond Denis est nommé secrétaire général. Fait intéressant à noter, aucun des commissaires nommés membres du comité à cette réunion ne refuse sa nomination. Les autres membres du premier comité de l'ACEFC sont Siméon Ducharme de Saint-Victor, Jean Haran de Forget, Jules Casgrain de Prince Albert, Théodule Lalonde de Zénon Park, Charles Handfield de Storthoaks, Raymond Leduc d'Assiniboia, René Rosy de Laflèche et J.A. Roy de Delmas.

Le premier congrès de l'Association des commissaires d'école franco-canadiens de la Saskatchewan a lieu en 1919 à Regina. L'ACEFC existera jusqu'au début des années 1980, date à laquelle elle deviendra la Commission des écoles fransaskoises, qui deviendra plus tard l'Association provinciale des parents fransaskois. À partir des années 1930, les commissaires francophones travailleront étroitement avec les commissaires anglophones catholiques.

Entre 1918 et 1928, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan font tout ce qu'ils peuvent pour améliorer leurs écoles. En 1925, l'ACFC commence à organiser un «Concours de français». Nous reparlerons de ce concours dans un autre document.

1929: Élection de J.T.M. Anderson

À la veille de la crise économique des années 1930, un nouvel élément vient menacer l'ensei-

gnement du français. Vers 1927, le Ku Klux Klan fait son apparition en Saskatchewan. Le Klan mène une campagne vigoureuse contre «*l'enseignement du français, le port de l'habit religieux et la présence de crucifix dans les écoles.*»²⁸

Les Canadiens français comprennent alors qu'il y aura d'autres attaques contre l'enseignement du français dans les écoles de la province. En 1917, l'ACFC a recommandé au gouvernement de la Saskatchewan d'utiliser les manuels scolaires Roch Magnan pour l'enseignement du français. Ce n'est qu'en 1920 que le gouvernement accepte enfin ces manuels de lecture, mais, en 1926, certains anglophones s'opposent à leur utilisation. «*À la rentrée des classes en 1926, le gouvernement reçut plusieurs plaintes au sujet des manuels de lecture Magnan, agréés quelques années plus tôt. Ces manuels, avançait-on, étaient trop "sectaires" et ils contenaient des passages tendant à favoriser ouvertement l'idéologie catholique.*»²⁹

Le Ku Klux Klan commence à recruter ouvertement de nouveaux membres et la «gent des encapuchonnés»³⁰ a beaucoup de succès dans le sud de la province. Lorsque l'ACFC demande au gouvernement, en 1927, de créer une École normale dans la province pour la formation d'enseignants bilingues, le Ku Klux Klan mène une campagne vigoureuse contre cette requête.

L'ACFC s'unit alors aux libéraux de la Saskatchewan pour essayer de discréditer les propos des *Klansmen*. «*Le premier ministre libéral James Gardiner, en même temps ministre de l'Instruction publique, et le président de l'ACFC, Raymond Denis, firent valoir certains points chacun de leur côté.*»³¹

On révèle, entre autres, qu'environ 50 jeunes anglophones, seulement, utilisent les manuels Magnan, comparativement à 8 000 jeunes Canadiens français. Quant à la demande du KKK requérant qu'on enlève les crucifix et autres images religieuses des écoles, l'ACFC et le

gouvernement répondent que cette question de crucifix ne concerne qu'une douzaine de districts scolaires sur les 4 800 de la province.

Toutefois, toutes les protestations de l'ACFC et du gouvernement Gardiner ne réussissent pas à modérer l'élan des *Klansmen*. Ils s'associent avec les conservateurs, dirigés par James Thomas Milton (J.T.M.) Anderson, et les progressistes. Aux élections de 1929, les libéraux de James Gardiner subissent une défaite et les conservateurs prennent le pouvoir, appuyés par les progressistes.

Anderson ne tarde pas à supprimer les droits des francophones. En septembre 1929, quelques mois seulement après les élections, il abolit l'échange des brevets d'enseignement avec le Québec. Cette décision rend presque impossible le recrutement d'enseignants francophones pour les écoles de la province.

En décembre de la même année, le gouvernement annonce que le catéchisme ne sera, dorénavant, enseigné qu'en anglais. Le premier ministre Anderson permettra, toutefois, aux francophones d'enseigner le catéchisme en français pendant une demi-heure, si la classe a lieu après la fermeture officielle de l'école à trois heures et demie.

Cependant, le gouvernement n'a pas encore fini de harceler les Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Le Bill 1 est déposé en février 1930. Ce projet de loi interdit l'affichage des symboles religieux et le port de l'habit religieux dans les écoles publiques de la Saskatchewan. Le gouvernement Anderson veut aussi abolir le droit d'enseigner en première année en français. En 1918, en plus d'avoir obtenu le droit à l'enseignement du français pendant une heure par jour, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan avaient également obtenu que l'enseignement en première année se fasse uniquement en français. «*Le 9 mars 1931, un projet de loi supprimant le cours primaire en français était adopté en troisième lecture à l'Assemblée législative de Regina. Désormais, le français ne pouvait plus s'enseigner que comme matière d'étude à raison d'une heure par jour.*»³²

Même s'ils protestent ardemment contre ces mesures, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan ne réussissent pas à faire changer d'idée le gouvernement Anderson. De plus, ils ne sont pas un groupe suffisamment fort pour conduire les conservateurs à la défaite. Toutefois, c'est la grande crise économique des années 30; le gouvernement Anderson n'y peut rien et il perd les élections de 1934. Les libéraux reviennent au pouvoir et le premier ministre James Gardiner accepte d'éliminer certains règlements imposés par ses prédécesseurs.

Chapitre trois

Vers une école fransaskoise

Malgré les tentatives de la *Saskatchewan School Trustees Association* (1918) et du Ku Klux Klan (1929) pour éliminer complètement l'enseignement du français en Saskatchewan, et donc mener à l'assimilation des Franco-Canadiens de la Saskatchewan, la communauté de langue française demeure stable jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Au début des années 1940, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan sont environ 50 000.

Ils peuvent survivre en Saskatchewan en grande partie parce qu'ils se trouvent encore dans des villages isolés, comme Bellevue et Ferland et qu'il y a encore une forte population francophone dans des endroits comme Prud'homme et Gravelbourg. Mais ce qui est encore plus important, pour leur survivance, c'est que les Canadiens français contrôlent encore plusieurs de leurs districts scolaires.

En 1926, par exemple, il y a, dans la province, 133 écoles où le cours primaire est offert en français et où il y a une heure de français par jour de la 2^e à la 7^e année. Les Franco-Canadiens peuvent donc dire qu'ils contrôlent jusqu'à 133 écoles au temps du KKK. Malgré les tentatives du gouvernement Anderson, cette situation n'a pas tellement changé au début de la guerre. L'élection du parti CCF en 1944 va changer tout ça.

1944: Le CCF et les grandes unités scolaires.

Depuis plusieurs années, on parle souvent en Saskatchewan d'abandonner le système des petits districts scolaires pour centraliser les écoles et créer de grands districts, ou commissions scolaires. Même s'il en est question, le

gouvernement libéral au pouvoir dans la province ne fait rien quant à cette recommandation.

En 1944, il se produit un événement qui pousse plusieurs Franco-Canadiens de la Saskatchewan à se demander s'ils veulent continuer à appuyer leur allié traditionnel, le parti libéral de la Saskatchewan. Cette année-là, des représentants des associations francophones du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta se rendent devant les gouverneurs de Radio-Canada, à Montebello au Québec, pour demander des licences pour exploiter quatre stations de radio française dans l'Ouest canadien. Le Bureau des gouverneurs accorde une seule licence, celle de CKSB à Saint-Boniface.

Un des anciens chefs francophones de la Saskatchewan, Raymond Denis, employé depuis 1935 par la Compagnie d'assurance la Sauvegarde à Montréal, est irrité par cette décision. Il blâme les libéraux qui sont au pouvoir, tant à Ottawa qu'en Saskatchewan. En Saskatchewan, les libéraux de W.J. Patterson doivent tenir une élection provinciale et pour la première fois en dix ans, un parti menace de leur enlever le pouvoir. Il s'agit de la Cooperative Commonwealth Federation (CCF) dirigée par T.C. Douglas.

«Traditionnellement, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan votent libéral. Pour cette raison, Patterson demande à Raymond Denis de revenir en Saskatchewan faire la cabale pour son parti. Denis reçoit cette demande de Patterson quelques jours après la décision du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada concernant les postes de la Saskatchewan.»³³

Raymond Denis refuse de venir faire la cabale pour le parti libéral de la Saskatchewan, mais bien d'autres Franco-Canadiens, comme l'abbé Maurice Baudoux de Prud'homme, pensent qu'il faut continuer d'appuyer ce parti contre la CCF. *«Il craint l'avènement du parti socialiste-démocrate parce que "dans le domaine scolaire (pour ne parler que de celui-là) les tendances de ce parti sont à la centralisation à outrance et que le système de grandes unités auquel le gouvernement actuel n'a donné jusqu'ici qu'une adhésion de principe, serait tôt réalisé advenant la prise de pouvoir par la CCF.»*³⁴

Mais encore une fois, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan ne forment pas un groupe suffisamment puissant pour empêcher l'élection de T.C. Douglas et de son parti en 1944. Le nouveau gouvernement implante, au cours des années suivantes, un système de grandes unités scolaires, ce qui veut dire la disparition des petites écoles de campagne et la perte subséquente d'influence des francophones sur l'enseignement.

*«En 1944, dans le cadre de la campagne de regroupement des arrondissements en unités plus étendues, le district de Lacadia n° 290 fut rattaché à la Grande Unité Scolaire de Radville. L'école de Lacadia ferma ses portes à l'été de 1955 et les élèves suivirent dorénavant leurs cours à l'école régionale de Radville..»*³⁵

Les francophones perdent le contrôle de leurs écoles car ils sont invariablement en minorité dans les grandes écoles centralisées, sauf dans quelques cas comme à Bellevue, à Zénon Park, à Gravelbourg et à Bellegarde. *«Le quart de siècle qui s'écoula entre la mise en vigueur du plan de régionalisation et le retour aux écoles bilingues au début des années 1970 fut l'un de ceux où l'on enregistra le plus haut taux d'assimilation. Le désir de se fondre dans la majorité anglaise côtoyée quotidiennement à l'école régionale poussa plus d'un jeune à délaisser sa langue maternelle.»*³⁶

La loi des écoles de 1969 et les écoles désignées

Entre 1944 et 1964, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan voient leurs écoles de campagne disparaître et leurs enfants assimilés par un régime centralisateur. L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan poursuit son travail de revendication auprès du gouvernement provincial pour obtenir le droit, non seulement d'enseigner le français, mais le droit d'enseigner en français. En 1958, le ministère de l'Éducation reconnaît pour la première fois le programme de français de l'ACFC et accorde un crédit pour ce cours. Auparavant, les jeunes francophones devaient passer l'examen de «French» pour prouver leur compétence en français au gouvernement de la Saskatchewan. Malgré cette reconnaissance, l'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan continue de s'occuper des cours de français et à faire passer les examens, comme elle l'a fait depuis 1925.

Au printemps 1965, des parents francophones de Saskatoon annoncent qu'ils vont retirer leurs enfants de l'école, le 14 avril, pour protester contre l'article 203 de la *Loi des écoles*. Cet article déclarait que l'anglais était la seule langue d'enseignement et que les parents pouvaient obtenir pour leurs enfants jusqu'à une heure de français par jour. *«Cette décision est le résultat immédiat des refus répétés par la Commission scolaire de mettre à la disposition des enfants canadiens français, les miettes culturelles qui leur sont accordées par la loi actuellement.»*³⁷

C'est une des premières fois qu'on parle de valeur culturelle canadienne-française dans le débat des écoles. Afin de régler cette situation, le nouveau gouvernement libéral de Ross Thatcher met sur pied la Commission d'enquête Tait. Le rapport de cette commission d'enquête recommande que le gouvernement permette et encourage l'enseignement du français, de l'allemand et de l'ukrainien.

À la suite de ces recommandations, le gouvernement Thatcher adopte des modifications à la *Loi des écoles* en 1967 et 1968. Auparavant, en 1966, le gouvernement avait embauché un «Supervisor of French instruction». Le premier superviseur est Éric Poliquin de Regina. Ce poste de «Supervisor of French instruction» sera transformé en 1980 en Bureau de la minorité de langue officielle (BMLO).

C'est en 1968 qu'est adopté un amendement qui permettra la création d'écoles désignées. «*Le Lieutenant-gouverneur peut désigner des écoles où le français peut être enseigné ou utilisé comme langue d'enseignement pour des périodes d'une journée que les règlements lui permettront d'accorder.*»³⁸ Le ministère de l'Éducation prend aussi en main le cours de français de l'ACFC et offre maintenant deux crédits pour le «français avancé», anciennement français de l'ACFC.

Les Canadiens français transforment alors leurs écoles en écoles désignées. Dans certaines régions, les parents francophones rencontrent des difficultés parce que certaines commissions scolaires ne veulent pas respecter la *Loi des écoles* et créer une école désignée. C'est le cas à Willow Bunch, à Debden et à Saskatoon, entre autres.

Cependant, dans ce conflit pour la création d'écoles désignées, des francophones s'opposent souvent à des francophones. «*Le plus pénible dans cette affaire de Willow Bunch, c'est que la population francophone elle-même est divisée. Et comme il s'agit d'une petite localité où l'on se connaît et où l'on est même proche parent, la situation devient particulièrement douloureuse.*»³⁹ Dans le cas de l'affaire de Willow Bunch, le gouvernement Thatcher doit finalement intervenir et obliger la Grande Unité de Borderland à établir une école désignée.

La création d'écoles désignées et l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* par Ottawa conduisent plusieurs parents anglophones à

choisir le français comme langue d'enseignement pour leurs enfants. En 1978, le gouvernement néo-démocrate adopte la *Loi scolaire* donnant à tout élève le droit de s'inscrire dans une école désignée. Cette *Loi scolaire* change donc le caractère des écoles désignées; dans la plupart des cas elles deviennent des écoles d'immersion pour les jeunes anglophones.

En 1979, le gouvernement adopte des amendements à la *Loi scolaire*. Ces amendements font une différence entre les écoles désignées: «Type A» pour enfants francophones et «Type B» pour enfants en immersion. Toutefois, la loi ne limite pas l'accès à une école ou à l'autre; un jeune anglophone peut s'inscrire dans une école de «Type A» et vice-versa.

La création des écoles fransaskoises

Peu de temps après la création des écoles «Type A», l'ACFC et certains groupes de parents francophones commencent à dire que l'école «bilingue» mène aussi à l'assimilation. «*L'école bilingue est une utopie qui ne fait que contribuer à l'anglicisation des francophones.*»⁴⁰ Les francophones commencent alors à demander leurs propres écoles, ainsi que la gestion de celles-ci.

Depuis 1919, la communauté francophone est représentée, dans tous ces débats scolaires, par l'Association des commissaires d'école franco-canadiens de la Saskatchewan (ACEFC). En février 1983, l'ACEFC change de nom et devient la Commission des écoles fransaskoises (CEF). «*M. Leblanc a tenu à préciser que l'ACEFC ne faisait que changer de nom, et ne modifiait d'aucune manière ses statuts.*»⁴¹ Malgré cette affirmation d'un des parents, M. Gérard Leblanc, la CEF devient une association de parents plutôt que de commissaires d'école. En 1989, elle change encore de nom pour devenir l'Association provinciale des parents francophones (APPF).

En 1984, la Commission des écoles francsaskoises propose un projet qui permettrait aux francophones de gérer leurs écoles. Le gouvernement conservateur de Grant Devine rejette la demande des parents francsaskois. En décembre 1986, Maître Roger Lepage se présente devant le juge Wimmer à Regina pour plaider la cause des Francsaskois. Deux ans plus tard, en 1988, le juge Wimmer rend son jugement, un jugement favorable aux francophones de la Saskatchewan.

Le gouvernement Devine répond au jugement Wimmer en mettant sur pied le comité Gallant sur la gestion des écoles francsaskoises. Ce comité en arrive à une solution pour l'implantation de la gestion scolaire, mais le gouvernement refuse de déposer à l'Assemblée législative le projet de loi qui permettrait la gestion de leurs écoles par les Francsaskois.

Les parents francophones doivent attendre l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en 1991. Ce gouvernement amende la Loi scolaire, rendant aux francophones le contrôle de leurs écoles, comme l'avaient eu leurs grands-parents au début du siècle. Ces amendements permettant la gestion des écoles francsaskoises par des

Francsaskois sont adoptés le 2 juin 1993 par l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

C'est le 24 juin 1994 qu'ont lieu les élections pour les premiers Conseils scolaires francsaskois. Les élections ont lieu dans huit communautés: à Regina (école Mgr de Laval), Saskatoon (école Canadienne-française), Prince Albert (école Valois), North Battleford (école Père Mercure), Bellegarde, Saint-Isidore de Bellevue, Vonda (école Providence) et Gravelbourg (école Beau Soleil).

Une fois élus, les nouveaux commissaires d'école francsaskois commencent à se préparer pour prendre en main les huit écoles. Avant le transfert des écoles des commissions scolaires locales aux huit conseils scolaires francsaskois (transfert qui a lieu en janvier 1995) les commissaires d'école doivent négocier l'achat des bâtiments et de l'équipement des écoles en question. Un Conseil général des écoles francsaskoises est créé pour aider à gérer les écoles francsaskoises.

D'autres communautés viendront sûrement s'ajouter aux huit premières écoles francsaskoises. Maintenant l'avenir semble prometteur pour la communauté francsaskoise.

Notes et références

- 1 René Rottiers. — Soixante-cinq années de luttes... Esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC. — Regina : Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 1977. — P. 20
- 2 Société historique de Saint-Boniface. — Histoire de Saint-Boniface. — Saint-Boniface : Éditions du Blé, 1991. — P. 106
- 3 Dennis King. — Les Soeurs Grises et la colonie de la rivière Rouge. — Agincourt : Société Canadienne du Livre, 1983. — (Collection Bâtisseurs du Canada). — P. 34
- 4 Colin Davies. — Louis Riel et la Nouvelle Nation. — Agincourt : Société Canadienne du Livre, 1981. — (Collection Bâtisseurs du Canada). — P. 6
- 5 René Rottiers. — Soixante-cinq années de luttes... Esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC. — P. 21
- 6 Jules LeChevallier, o.m.i. — Saint-Laurent de Grandin. — Vannes : Imprimerie Lafolye et J. de Lamarzelle, 1930. — P. 45
- 7 Solange Lavigne. — Kaleidoscope, Many cultures - One faith : The Roman Catholic Diocese of Prince Albert, 1891-1991. — Prince Albert : Diocèse de Prince Albert, 1990. — Traduction. — P. 518
- 8 Codex historicus de la mission de Saint-Laurent-de-Grandin. — Archives de la Saskatchewan. — Micro R-9.45
Cette mesure misérable fut démolie en 1883 et remplacée par un hangar qui allait servir de couvent aux religieuses de la congrégation des Fidèles Compagnes de Jésus.
- 9 Ibid.
- 10 Richard Lapointe ; Lucille Tessier. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — Regina : Société historique de la Saskatchewan, 1986. — P. 34
- 11 Ibid., p. 35
- 12 René Rottiers. — Soixante-cinq années de luttes... Esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC. — P. 24
- 13 Ibid., p. 25
- 14 Ibid., p. 25
- 15 Ibid., p. 25
- 16 Ibid., p. 25
- 17 Ibid., p. 28
- 18 Ibid., p. 28
- 19 Ibid., p. 28
- 20 Raymond Joseph Armand Huel. — L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan : un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-1934. — Regina : Publications fransaskoises, 1969. — P. 4
- 21 Ibid., p. 5
- 22 Raymond Denis. — [Mes mémoires]. — Vol. 1. — Manuscrit. — Archives de la Saskatchewan. — P. 25
- 23 Richard Lapointe ; Lucille Tessier. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — P. 215
- 24 Raymond Denis. — [Mes mémoires]. — P. 34
- 25 Ibid., p. 40
- 26 Richard Lapointe ; Lucille Tessier. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — P. 219
- 27 Raymond Denis. — [Mes mémoires]. — P. 42
- 28 Richard Lapointe ; Lucille Tessier. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — P. 227
- 29 Ibid., p. 227
- 30 Ibid., p. 226
- 31 Ibid., p. 227
- 32 Ibid., p. 231
- 33 Laurier Gareau. — Le défi de la radio française en Saskatchewan. — Regina : Société historique de la Saskatchewan, 1990. — P. 51

-
- 34 Ibid., p. 52
- 35 Richard Lapointe ; Lucille Tessier. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — P. 263
- 36 Ibid., p. 269
- 37 «Contre l'article 203 de l'Acte Scolaire». — La Relève. — (16 avr. 1965). — P. 1
- 38 Roger J. Lepage. — «Les associations francophones contre le Gouvernement de la Saskatchewan devant le juge Wimmer». — Document préparé pour le procès à la Cour du banc de la reine. — (Déc. 1986)
- 39 «Le conflit scolaire de Willow Bunch». — La Liberté et le Patriote. — (19 nov. 1969). — P. 1
- 40 «L'école bilingue : une utopie?». — L'Eau Vive. — (16 juill. 1975). — P. 16
- 41 «Raoul Granger est élu président». — L'Eau Vive. — (16 févr. 1983). — P. 1
-

Bibliographie

- Codex historicus de la mission de Saint-Laurent de Grandin. — Archives de la Saskatchewan. — Micro R-9.45
- Davies Colin. — Louis Riel et la Nouvelle Nation. — Agincourt : Société Canadienne du Livre, 1981. — (Collection Bâtisseurs du Canada)
- Denis, Raymond. — [Mes mémoires]. — Vol. 1. — Manuscrit. — Archives de la Saskatchewan
- Gareau, Laurier. — Le défi de la radio française en Saskatchewan. — Regina : Société historique de la Saskatchewan, 1990
- Huel, Raymond Joseph Armand. — L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan : un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-1934. — Regina : Publications fransaskoises, 1969
- King, Dennis. — Les Soeurs grises et la colonie de la rivière Rouge. — Agincourt : Société Canadienne du Livre, 1983. — (Collection Bâtisseurs du Canada)
- Lapointe, Richard ; Tessier, Lucille. — Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. — Regina : Société historique de la Saskatchewan, 1986
- Lavigne, Solange. — Kaleidoscope, Many cultures - One faith : The Roman Catholic Diocese of Prince Albert, 1891-1991. — Prince Albert : Diocèse de Prince Albert, 1990
- LeChevallier, Jules, o.m.i. — Saint-Laurent de Grandin. — Vannes : Imprimerie Lafolye et J. de Lamarzelle, 1930
- Lepage, Roger J. — «Les associations francophones contre le Gouvernement de la Saskatchewan devant le Juge J. Wimmer». — Document préparé pour le procès à la Cour du banc de la reine. — (Déc. 1986)
- McLeod, Keith A. — «Politics, Schools and the French Language». — Shaping the Schools of the Canadian West. — David C. Jones et al. — Calgary : University of Calgary, 1979
- Noonan, Brian. — Saskatchewan Separate Schools. — Altona : Friesen Printers, 1980
- Rottiers, René. — Soixante-cinq années de luttes... Esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC. — Regina : Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, 1977
- Société historique de Saint-Boniface. — Histoire de Saint-Boniface. — Saint-Boniface : Éditions du Blé, 1991
-

Articles de journaux

«Contre l'article 203 de l'Acte Scolaire». — La Relève. — (16 avr. 1965)

«Le conflit scolaire de Willow Bunch». — La liberté et le Patriote. — (19 nov. 1969)

«L'école bilingue : une utopie?». — L'Eau Vive. — (16 juill. 1975)

«Raoul Granger est élu président». — L'Eau Vive. — (16 févr. 1983)
